

HIVER 2009-2010
PARAÎT 2 FOIS L'AN
14...ME ANNÉE - N° 23



Fondation Prince Laurent
Fondation d'utilité publique

JOURNAL DE LA FONDATION PRINCE LAURENT



Editorial	2	Exposition	6	Animal en prairie	9	L'identification des chats	12
Du côté de nos dispensaires	3	Photographies des chiens		BPAM	10	La puce électronique	
Visite de travail à Anvers		Tobet		Expérimentation animale		Le chien bleu	13
Concert	4	Le président sur le terrain	8	en diminution		Aidez-nous	14
Toots Thielemans à la Hulpe		ERWF		Animaux d'expérience	11	Carnet d'adresses	16
		Lion sauvé de la maltraitance		mieux protégés			



EDITORIAL

LA FONDATION PRINCE LAURENT : UNE NECESSITE POUR LES PLUS DEMUNIS

Vous avez été nombreux à vous inquiéter de la situation de la Fondation Prince Laurent. Nous tenons à vous rassurer, plus que jamais nos dispensaires sont présents sur le terrain de la lutte contre la pauvreté.

Nous dépasserons tout prochainement le nombre de 125.000 animaux soignés depuis la création de la Fondation en 1997 et nous constatons, depuis les douze derniers mois, du fait de la conjoncture actuelle, une augmentation du nombre de nouveaux clients.

Si nos dons ont légèrement diminué cette année principalement du fait de la crise, des mesures d'économie et une gestion rigoureuse ont été appliquées de sorte que notre situation financière se maintient.

Le principal problème pour notre institution est son manque de visibilité auprès du grand public. Si beaucoup de gens ont entendu parler de la « Fondation », la plupart ignorent les buts poursuivis et l'importance de l'aide apportée aux personnes défavorisées et à leurs animaux. Nos prochaines actions

seront destinées à faire connaître notre institution plus largement. En tant que membres ou sympathisants nous vous demandons d'expliquer les buts et les réussites de la Fondation dans les cercles que vous fréquentez, auprès de vos enfants, votre famille, vos amis, vos relations amicales et professionnelles.

Votre soutien nous est plus que jamais nécessaire. Nous vous remercions de pouvoir compter sur vous.■

Jean-Jacques Van de Berg
Administrateur délégué

Relevons les défis

www.solvay.com



DU CÔTÉ DE NOS DISPENSAIRES

VISITE DE S.A.R. LE PRINCE LAURENT
AU DISPENSAIRE D'ANVERS

Poursuivant sa tournée des dispensaires de la Fondation et après s'être rendu au dispensaire de Bruxelles en mars dernier, S.A.R. le Prince Laurent a effectué une visite de travail au dispensaire d'Anvers le 26 novembre 2009 où il fut accueilli par Monsieur Luc Bungeneers, Echevin du Bien-être animal d'Anvers et Monsieur Franck Vercammen, Stadsbeest de la Ville et comportementaliste animalier dont le travail consiste notamment à aider les animaux des personnes en difficulté.



(de gauche à droite), Monsieur Luc Bungeneers, Echevin du bien-être animal de la Ville d'Anvers, SAR le Prince Laurent et Monsieur Jean-Jacques Van de Berg, administrateur délégué de la Fondation Prince Laurent

Ce fut pour lui l'occasion de mesurer le chemin parcouru depuis l'ouverture du dispensaire en septembre 2001, de rencontrer le personnel, de se rendre compte du travail quotidien et de dialoguer avec les clients mais aussi d'examiner le fonctionnement actuel des infrastructures médicales ainsi que la qualité des soins apportés aux animaux qui y sont soignés.



Rappelons que depuis huit ans, le dispensaire d'Anvers a soigné près de 22.000 animaux, soit une moyenne de 2.500 clients par an, ainsi aidés par la Fondation. Ceci grâce à une équipe médicale composée d'un médecin vétérinaire, d'une assistante vétérinaire et d'une secrétaire médicale ainsi que

de cinq bénévoles qui assurent l'accueil des clients et le contrôle des conditions d'accès.

Pour mémoire, près de 125.000 animaux de compagnie, ont été soignés dans les dispensaires de la Fondation Prince Laurent depuis la mise en service de ceux-ci.

Le premier à avoir ouvert ses portes fut le dispensaire de Bruxelles en janvier 1997, suivi par le dispensaire de Seraing en janvier 1998, celui d'Anvers en octobre 2001 et enfin celui d'Hornu en janvier 2005. ■

CONDITIONS D'ACCES
AUX DISPENSAIRES

Un maximum de 2 animaux par ménage est accepté.

Qui peut bénéficier des soins gratuits ?

Toute personne isolée ayant des revenus inférieurs ou égaux à 871 €.

Tout couple ou chef de famille ayant des revenus inférieurs ou égaux à 1.161 €.

Documents à produire lors de la première consultation

- carte d'identité
- preuve des revenus (une attestation récente de l'organisme de paiement)
- preuve de la composition de ménage (à demander à la maison communale)
- 7,50 € par animal par an (cotisation annuelle)
- 18 € pour une puce électronique (sauf si l'animal a déjà une puce ou a un tatouage lisible)
- documents de l'animal (carnet de vaccination, document d'achat ou d'adoption...)
- preuve de loyer ou emprunt du logement.

Remarques :

Sont également aidées, les personnes dont le revenu dépasse les conditions mais qui se trouvent en-dessous de celles-ci du fait de :

- coûts fixes médicaux ou pharmaceutiques récurrents ;
- remboursements des dettes par l'intermédiaire d'un médiateur (avocat, CPAS).

Dans ce cas, elles sont tenues de produire les documents exacts, qui en attestent (documents d'avocat, certificat émanant d'un médecin ou du pharmacien,...).

AU PROFIT DES DISPENSAIRES DE LA FONDATION
TOOTS THIELEMANS EN CONCERT



La Fondation Prince Laurent a organisé en mai 2009 à La Hulpe, à l'initiative de Madame Solvay de la Hulpe, un concert du merveilleux Toots Thielemans, concert dont les bénéfices sont destinés à ses dispensaires vétérinaires dans lesquels plus de 1.000 animaux sont soignés chaque mois.

Madame Solvay de la Hulpe accueille L.L.A.A.R.R. le Prince Laurent et la Princesse Claire venus apprécier le concert de Toots Thielmans.





Une fois de plus, l'extraordinaire musicien, alternant morceaux musicaux célèberrimes et anecdotes vécues, a su enthousiasmer une assistance de plusieurs centaines de personnes.

Par leur présence à cette soirée mémorable, L.L.A.A.R.R. le Prince Laurent et la Princesse Claire ont témoigné une fois de plus leur soutien et leur engagement aux buts de la Fondation.

Rappelons que nos quatre dispensaires situés à Bruxelles, Seraing, Anvers et Hornu, constituent une réalisation originale belge qui allie l'aide aux personnes et la protection des animaux. Ils offrent des soins gratuits, tant préventifs (stérilisation, castration, vaccination) que curatifs de haute qualité aux animaux malades ou blessés des personnes les plus défavorisées.

Le succès croissant des dispensaires prouve malheureusement que de plus en plus de personnes, SDF, indépendants sans ressource, séniors, exclus, malades, handicapés, isolés se retrouvent dans le

besoin. De strictes conditions d'accès (respect des plafonds de revenus autorisés,...) sont appliquées à ceux qui souhaitent bénéficier des soins des dispensaires. ■



De gauche à droite, Madame Solvay de la Hulpe, L.L.A.A.R.R. le Prince Laurent et la Princesse Claire, Monsieur Jean-Jacques Van de Berg, administrateur délégué.



S.A.R. le Prince Laurent félicite Toots Thielmans à l'issue de sa brillante prestation.



UNE EXPOSITION AU PROFIT DES DISPENSAIRES DE LA FONDATION PRINCE LAURENT

LES CHIENS TOBETS DU KAZAKHSTAN

S.A.R. le Prince Laurent nous a fait le plaisir de se faire accompagner par sa fille S.A.R. la Princesse Louise, le 3 novembre dernier, pour inaugurer l'exposition de photographies « le Tobet : chien mythique du Kazakhstan », à l'abbaye de Forest. Cette exposition a été organisée au profit des dispensaires vétérinaires de la Fondation par Danyar Daukey, photographe kazakh et éleveur de cette race méconnue de chiens qui compte parmi les plus grands du monde.



L.L.A.A.R.R. le Prince Laurent et la Princesse Louise, accueillis à leur arrivée à l'abbaye de Forest par Monsieur Jean Galiev, chargé d'affaire de l'Ambassade du Kazakhstan à Bruxelles.



Les premières traces de l'existence de la race des Tobets remontent à l'an 1112 avant J.-C. lorsque des ossements de chiens de cette race kazakhe unique, ont été découverts en Europe de l'Est et jusqu'en Extrême-Orient, à la limite de la zone climatique préglaciaire.

Décrivant la vie de Kazakhs du 13^e siècle, Marco Polo ne pouvait passer sous silence la taille et la force incroyables de ce chien et ne put s'empêcher de dire : « Il est aussi grand qu'un âne. Il est utilisé comme chien de garde. Il sert pour chasser les animaux sauvages et enfin c'est également un animal de trait ».

Au sein de la tribu Chagataï, il put voir un élevage de chiens-loups, tenu par deux frères. Il y en avait bien dix-mille. Un élevage aussi important n'était pas dicté par l'appât du gain mais par les besoins liés à la vie nomade.

De nos jours, il ne reste plus que quelques dizaines de Tobets au Kazakhstan. Et si l'on peut s'appuyer sur l'information fournie par les peintures rupestres de la région d'Almaty pour attester de l'existence de cette race au Kazakhstan depuis déjà plus de 4000 ans, on peut affirmer que le Tobet moderne en est le véritable descendant, témoin de l'histoire et de la vie du peuple Kazakh.



Monsieur Serribbek Daukeyev, ancien ministre de l'écologie du Kazakhstan et membre de l'Académie du Kazakhstan, présente à S.A.R. le Prince Laurent le livre consacré aux Tobets, écrit par son fils Danyar Daukey.



A l'issue de l'exposition, Madame Solvay de la Hulpe, administrateur de la Fondation Prince Laurent, fait visiter le dispensaire de Bruxelles à Monsieur Serribbek Daukeyev.

Les membres et amis de la Fondation Prince Laurent avaient répondu présents en grand nombre à cet événement sympathi-

que et chaleureux voulant mettre à l'honneur ces chiens merveilleux qui, voici peu étaient encore en voie de disparition

mais qui grâce à l'acharnement de Danyar Daukey, se multiplient à nouveau dans les steppes du Kazakhstan. ■

Danyar Daukey est un homme engagé dans la protection et la sauvegarde des chiens Tobets. Il est à l'origine d'une importante croisade au Kazakhstan pour la sauvegarde de la race de ces extraordinaires chiens Tobets en voie de disparition. Danyar Daukey, photographe passionné, est éleveur de chiens Tobets et fondateur du chenil « Tobet Kazaky It » qui compte aujourd'hui plus de cent Tobets vivant dans un milieu naturel. L'élevage n'est pas destiné à la vente mais à l'adoption, garantissant aux chiens des conditions de vie adaptées. Il a également créé deux dispensaires en vue de soigner les chiens et les chevaux.

Grâce à son action, il contribue largement à la sauvegarde des Tobets.



Le livre « Tobet », abondamment illustré des photos proposées lors de l'exposition, est mis en vente au profit des dispensaires vétérinaires de la Fondation Prince Laurent, au prix de 25 €.

Il peut être acheté au siège de la Fondation (avenue Paul Deschanel 36- 38, 1030 Bruxelles) ou envoyé par poste après paiement sur le compte 310-1477307-83 (frais de port de 5 € en sus)

« Tobet » : 186 pages ; 19 cm/19 cm ; reliure cartonnée.





A L'UNIVERSITE DE GAND : REMISE DU PRIX DE L'ERWF

Le Président de la Fondation, S.A.R. le Prince Laurent s'est rendu à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Gand à l'issue de l'année académique 2008-2009 pour y décerner le Prix ERWF (Equine Research and Welfare Fund) de la Fondation d'une valeur de 1.000 € à l'étudiant de dernière année ayant réalisé le meilleur travail concernant le bien-être des équidés.

Le prix a été décerné au Docteur Karolien Tijskens pour son travail intitulé « Het effect van cimétidine op melanomen bij paarden ». Par sa présence le Président a également témoigné de son



intérêt pour la Faculté de Médecine Vétérinaire qui fêtait

le 75^e anniversaire de sa création. ■

LION SAUVE DE LA MALTRAITANCE

S.A.R. le Prince Laurent, Président de la Fondation a rendu visite, le 30 juin 2009 au lion Brutus, sauvé par la Société Protectrice des Animaux de France (SPA) et accueilli par le refuge Natuurhulpcentrum, situé à Opglabbeek en Belgique.

Ce lion, âgé de 6 ans, appartenait à un cirque français dans lequel il avait subi de nombreux sévices (l'enfer d'une cage de quelques mètres carrés, griffes arrachées et mâchoire fracturée).

Saisi par voie de justice et confié à la SPA, il a pu trouver refuge dans ce parc animalier belge, qui, depuis de nombreuses années, vient en aide aux animaux sauvages.



Présent depuis plusieurs mois au Natuurhulpcentrum, Brutus se rétablit doucement dans l'attente d'un voyage ultime en Afrique du Sud, où il sera accueilli dans un sanctuaire. La Fondation Prince Laurent se félicite de ce genre d'initiative qui s'inscrit dans son souci de veiller au bien-être animal. ■



S.A.R. le Prince Laurent et Sil Janssen, directeur du Natuurhulpcentrum d'Opglabbeek.

JOURNÉE MONDIALE DE L'ANIMAL "L'ANIMAL EN PRAIRIE"

Dans le cadre de la Journée mondiale de l'Animal, S.A.R. le Prince Laurent a assisté début octobre 2009 à une journée d'étude intitulée « Animaux en prairie », organisée par le Service Bien-être animal et CITES du Service public fédéral Santé publique.

Cette journée a été motivée par l'augmentation du nombre de plaintes reçues par les inspecteurs du Bien-être animal du Service public fédéral Santé publique concernant les animaux en prairie dans des conditions climatiques extrêmes (grands froids ou fortes chaleurs).

Il convenait dès lors d'informer les propriétaires d'animaux en prairie sur les mesures à prendre pour assurer le bien-être des animaux : pouvoir s'abriter du soleil et avoir accès à de l'eau fraîche en suffisance pendant l'été (une vache ou un cheval boit jusqu'à 60 litres par jour), recevoir de la nourriture en quantité acceptable et être à l'abri de l'humidité du sol (en prévoyant notamment de la paille) pendant l'hiver.

Cette journée d'étude qui a donné la parole à des représentants du monde politique, du monde scientifique, des acteurs de la protection animale et du secteur agricole, a trouvé son aboutissement dans la rédaction d'un dépliant destiné à la distribution dans les communes, les organisations de protection animale et le monde agricole.

Outre les conseils déjà mentionnés ci-dessus, le dépliant précise qu'en été, de hautes haies ou des arbres peuvent servir d'abri à condition qu'ils soient suffisants pour le nombre d'animaux que comporte la prairie. En hiver par contre, il est recommandé que l'abri soit suffisamment grand pour héberger simultanément tous les animaux se trouvant dans le pré.

Il donne enfin la marche à suivre à tout un chacun qui constaterait des manquements au bien-être des animaux en prairie :

- tout d'abord contacter le propriétaire des animaux pour le convaincre de leur donner des soins et un abri décent ;





- contacter la police locale si le propriétaire persiste dans sa négligence ;
- contacter le Service du Bien-être Animal (tél : 02/524 72 34 – bea.inspection@health.fgov.be);
- contacter l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité Alimentaire (0800/13550 – point-contact@afsca.be).

Il faut rappeler que le thème de cette journée d'étude est une des préoccupations de la Fondation Prince Laurent et de son Président qui ont déjà témoigné de leur grand intérêt pour les animaux de ferme par l'élaboration, en 2006, d'une Charte du Bien-être des animaux de ferme. ■



De gauche à droite, Marc De Win, Directeur général du Service du Bien-être animal, Végétaux et Alimentation, S.A.R. le Prince Laurent, Monsieur Jean-Jacques Van de Berg, Administrateur délégué de la Fondation Prince Laurent et le Dr Georges Evrard, Conseiller général du Service Bien-être animal et Cites.

METHODES ALTERNATIVES

L'EXPERIMENTATION ANIMALE EN LEGERE DIMINUTION EN BELGIQUE

Le Service public fédéral Santé publique et Bien-être animal a récemment publié des chiffres encourageants concernant l'expérimentation animale. Les quelque 389 laboratoires belges qui ont l'autorisation de pratiquer celle-ci ont utilisé 725.370 animaux en 2008, une diminution de 7 % par rapport à 2007 (soit 54.490 animaux épargnés).

En 2008, 93 % des expériences ont été menées sur des lapins et des rongeurs, 4% sur des poissons, reptiles et amphibiens, 2% sur des oiseaux, 0,11 % sur des chiens, 0,01% sur des chats et 0,006 % sur des singes.

Si l'utilisation de lapins et de poissons a quelque peu augmenté en 2008, la diminution globale est essentiellement liée à la réduction du nombre de rongeurs.

Les 2/3 des animaux d'expérience sont utilisés lors du développement de médicaments et équipements médicaux, y compris les tests de sécurité et de qualité des produits exigés par la réglementation européenne de protection des consommateurs.

L'expérimentation animale, en Belgique est soumise à un cadre légal très strict et ne peut se pratiquer que sur des animaux spécialement élevés à cette fin. Elle n'est

autorisée que si aucune méthode alternative ne permet d'obtenir des résultats probants. Quarante-deux commissions d'éthique ont été mises en place pour vérifier que l'utilisation des animaux d'expérience soit clairement justifiée et indispensable.

C'est ainsi qu'en 2008, elles ont permis l'utilisation de 453.679 animaux pour la recherche, le développement et le contrôle de la qualité des produits utilisés en médecine humaine et vétérinaire, 215.825 pour la recherche fondamentale, 23.951 animaux pour des tests de toxicologie et de sécurité, et 29.740 pour le diagnostic, l'enseignement et la formation. ■

LES ANIMAUX D'EXPERIENCE : MIEUX PROTEGES

La Belgique a adopté trois mesures pour une meilleure protection des animaux d'expérience, à savoir : l'interdiction des expériences sur animaux dans le développement des produits du tabac, l'interdiction des expériences sur les primates anthropoïdes, et l'adoption de normes plus strictes pour l'hébergement et les soins aux animaux d'expérience.

Dans le développement des produits du tabac, le Service public fédéral de la Santé publique estime que l'utilisation d'animaux d'expérience ne correspond pas à ce qu'il convient d'appeler « le strict nécessaire ». Dès lors, un arrêté royal entrera en vigueur le 1er janvier 2011 pour interdire désormais toute expérimentation sur animaux en ce domaine.



Un autre arrêté royal, déjà d'application, précise les conditions optimales d'hébergement et d'utilisation des animaux lors de tests scientifiques. Il s'agit de mesures visant à actualiser des normes édictées en 1993 dans le sens d'une amélioration des conditions d'hébergement :



température, humidité, éclairage, bruit, taille et ergonomie des cages, alimentation, abreuvement, condition des litières, manipulation et transport des animaux.

Enfin, un arrêté royal datant de l'été 2009 interdit désormais l'utilisation des grands singes anthropoïdes (chimpanzés, bonobos, orang-outangs et gorilles) dans l'expérimentation animale. Cette

décision se trouve motivée par le fait que ces grands singes ont des capacités cognitives, comportementales et émotives très élevées, nécessitant une approche éthique toute particulière.

La Fondation Prince Laurent ne peut que se réjouir de ces mesures qui améliorent le bien-être animal et témoignent d'un plus grand respect pour les animaux. ■



L'IDENTIFICATION ÉLECTRONIQUE: UNE ASSURANCE POUR LA SÉCURITÉ DES CHATS

L'identification électronique des animaux et en particulier de nos animaux de compagnie est devenue chose courante. Il n'en a cependant pas toujours été ainsi.

Les débuts datent de 1983 aux États-Unis, où les chevaux et les animaux détenus dans les zoos ont été les premiers à être identifiés de cette manière.

Il a fallu ensuite attendre 1988 pour que cette technologie sorte des sphères fermées des zoos et commence à être distribuée plus largement dans le grand public, pour le plus grand bien-être de nos animaux de compagnie.

En effet cette technique d'identification, qui est la plus fiable à l'heure actuelle, permet de retrouver très rapidement le propriétaire d'un animal perdu, grâce à l'enregistrement des données du propriétaire dans une banque de données fiable.

En 1990, Id Chips asbl a été à l'origine, en Belgique, des transpondeurs, puce électronique+antenne dans un verre biocompatible implantés sous la peau de nos animaux de compagnie. Ils ont été commercialisés par la suite par des firmes de plus en plus nombreuses.

A l'époque l'identification des animaux se faisait sur base volontaire. L'efficacité du couple transpondeur-banque de données ayant été démontrée par le fait que de nombreux propriétaires retrouvaient leur animal perdu dans des délais beaucoup plus rapides qu'aupara-



avant, l'identification des chiens fut rendue obligatoire en 1998, avec la banque de données "ABIEC asbl" créée pour eux.

ID Chips, de son côté, assume la gestion de la banque de données d'identification des animaux autres que les chiens (les chats principalement), sauf la gestion des chevaux confiée à la Confédération Belge du Cheval.

ID Chips gère également les données des animaux identifiés au Grand-Duché de Luxembourg pour le compte de la L.A.K. (Lëtzebuerger Associatioun vun Klengdeiere-Praktiker).

Elle est encore à la base d'une association de banques de données européennes, Europetnet, qui a

conduit à la création d'un site Internet (www.europetnet.com), lequel facilite la recherche d'un animal perdu à l'étranger.

De par sa vocation de recherche du bien-être animal, ID Chips aide plusieurs Sociétés Protectrices des Animaux, et aussi la Fondation Prince Laurent, en leur octroyant une ristourne sur l'enregistrement non obligatoire des chats, étape essentielle pour assurer la traçabilité de l'animal.

Et les animaux sauvages ne sont pas en reste. En effet ID Chips participe à un programme de recherche et de protection des faucons pèlerins en offrant ses services à l'Institut des Sciences Naturelles. Elle étudie également avec les autorités compétentes une possibilité d'identification des oiseaux dans le cadre de la Convention de Washington (CITES). ■

Dr Michel Schoffeniels,
Secrétaire d'ID Chips ASBL

(NDLR : la pose des puces électroniques est un acte médical pratiqué par les vétérinaires)

ID chips ASBL
Rue de la Presse 4 ; 1000 Bruxelles
www.idchips.com

La Fondation Prince Laurent remercie ID Chips qui a accepté de sponsoriser ses dispensaires en lui accordant une réduction sur les carnets d'identification, nécessaires pour l'enregistrement des chats.

PREVENIR LES MORSURES SUR LES ENFANTS

S'associant à un programme existant dans plusieurs pays européens et grâce à l'appui de la Communauté française de Belgique et de la Région flamande, l'Union Professionnelle Vétérinaire francophone (UPV) et son alter-ego néerlandophone le Vlaamse dierenartsen Vereniging (VDV) ont lancé en Belgique, un programme de prévention des morsures destiné aux enfants de trois à six ans.

Constatant que la Belgique compte plus d'un million de chiens et que la cohabitation avec ceux-ci n'est pas toujours sans risque, ces associations ont estimé nécessaire de diffuser dans le public un CD-Rom interactif et ludique à l'intention des jeunes enfants, de leurs parents, des enseignants, mais aussi des éducateurs, des médecins généralistes, des pédiatres, des urgentistes et des vétérinaires.

Cet outil pédagogique, qui peut être obtenu chez les vétérinaires, a pour but d'enseigner par le jeu, les gestes qu'il convient d'adopter face au chien dans la vie de tous les jours et d'éviter ainsi des morsures parfois dramatiques.



Les morsures posent un sérieux problème, tant de sécurité que de santé publique. Elles se produisent dans la plupart des cas non pas sur la voie publique mais dans le milieu familial (65 %). Ce sont les enfants qui sont le plus souvent victimes des morsures, le plus fréquemment de chiens connus (94 %). Les morsures sont très souvent provoquées par un comportement inapproprié de l'enfant.

L'UPV avance ainsi le chiffre de 2,2 % d'enfants de moins de 16 ans



mordus par un chien en Belgique en 2006.

Face à une cette situation dangereuse, qui s'est révélée similaire dans de nombreux pays, un groupe de réflexion international multidisciplinaire de vétérinaires, médecins, éthologues et psychologues, s'est mis en place pour finaliser le projet « The Blue Dog », lequel a donné naissance en Belgique, aux CD Rom « Le Chien Bleu » et « De Blauwe Hond ». ■



Le CD Rom « Le Chien Bleu » peut être obtenu à :

L'Union professionnelle vétérinaire
Rue de Frères Grieslin 11
1400 Nivelles
Télé : 067. 212111
upv@upv.be



A I D E Z - N O U S : L A F O N D A T I O N

Fondation d'utilité publique
reconnue par l'Etat,
la Fondation Prince Laurent
dépend de dons,
de sponsoring et de mécénat
pour assurer son financement.

Soutenez-là dans son combat
pour le bien-être des animaux
domestiques et sauvages.



Par un don

A partir d'un don de 30 €, vous devenez ami ou amie de la Fondation Prince Laurent et vous recevrez le journal qui vous informera de ses activités et de ses projets.

- En versant 30 €, vous devenez ami(e) sympathisant(e);
- En versant 50 €, vous devenez ami(e) protecteur/ protectrice ;
- En versant 125 €, vous devenez ami(e) fidèle.

(Vous recevrez une attestation fiscale pour un montant de 30 € minimum, permettant d'obtenir une déduction fiscale).

Les dons sont à verser au compte 310-1477308-84

Si par contre vous souhaitez soutenir plus spécifiquement les activités des dispensaires vétérinaires, vous pouvez le mentionner en communication : « don dispensaire de ... ».

Vous deviendrez également ami(e) de la Fondation et bénéficierez des mêmes avantages tout en ayant l'assurance que votre don sera consacré aux soins apportés aux animaux de compagnie des plus démunis.



A BESOIN DE VOUS

Par un ordre permanent

Vous choisissez ainsi le montant du don que vous souhaitez faire chaque mois à la Fondation tout en ayant la liberté d'annuler celui-ci à tout moment. De la sorte nous réduisons nos frais administratifs en diminuant le nombre de nos mailings et nous pouvons mieux planifier nos actions pour le bien-être des animaux.

Par un legs

Pour pourvoir à ses activités à long terme, la Fondation Prince Laurent a besoin de recevoir des legs qui lui garantiront d'assurer le fonctionnement de ses quatre dispensaires vétérinaires.

Très nombreuses sont les personnes qui manifestent une réticence, voire une crainte à rédiger un testament. Et c'est bien dommage car celui-ci, sans hypothéquer une bonne santé ou l'espérance d'une longue vie, donne l'assurance que les dernières volontés seront respectées.

Un legs est une disposition à titre gratuit faite par testament. Le testament est un acte par lequel le testateur dispose, pour le temps où il n'existera plus, de tout ou partie de ses biens, et qu'il peut révoquer. Un legs n'a donc force de loi qu'en cas de décès. Telle est la différence avec un don par lequel une personne, de son vivant, se défait immédiatement et irrévocablement d'une partie de ses biens.

Bien que cela ne soit pas absolument nécessaire, il est pourtant conseillé de consulter son notaire. Le droit successoral est en effet à ce point complexe que ses conseils pourront être de la plus grande utilité.

Un testament écrit de sa propre main (testament olographe) est valable à condition qu'il soit entièrement rédigé, daté et signé de votre propre main. Vous trouverez ci-après le texte d'un legs particulier qui peut servir d'exemple et qui pourrait être retranscrit sur simple papier à lettre pour être déposé chez un notaire, le cas échéant sous forme de codicille à un testament principal.

*Je soussigné(e) (Nom, tous les prénoms),
habitant à (adresse complète),*

lègue à la Fondation Prince Laurent pour le Bien-Etre des Animaux domestiques et sauvages, Fondation d'utilité publique dont le siège est établi avenue Paul Deschanel 36-38, 1030 Bruxelles, la somme de (montant en toutes lettres), les biens suivants (description des biens mobiliers ou immobiliers).

Fait à (localité), le (date, jour, mois, année – en toutes lettres).

Signature

Savez-vous que les taux d'imposition des droits de succession pour les Fondations, sont de 12,5 % en Région Bruxelloise et de 8,8 % en Région Flamande et en Région Wallonne.

Ils sont par contre nettement plus élevés pour les héritiers n'ayant aucun lien familial ou un lien de parenté éloigné avec le défunt puisqu'ils peuvent alors atteindre un plafond de 65 % en Région Flamande et 80 % en Région Bruxelloise et en Région Wallonne.

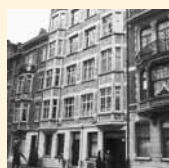
Vous souhaitez faire un testament en faveur de la Fondation Prince Laurent, vous êtes bien évidemment en droit d'examiner ses statuts et ses comptes annuels avant de prendre une décision.



CARNET D'ADRESSES

ADMINISTRATION CENTRALE

Av. Paul Deschanel 36 - 38



1030 - Bruxelles
Tél. : 02 2430897
Fax : 02 2430947
Ouvert du lundi au
vendredi de 9h00 à
17h00.

E-mail :

mail@fondation-prince-laurent.be

Site Internet :

www.fondation-prince-laurent.be

DISPENSARE VETERINAIRE DE BRUXELLES

Place du Jeu de Balle 72/73



1000 Bruxelles
Tél. : 02 5116646
Fax : 02 5110737
Consultations : du
lundi au vendredi de
10h00 à 12h00 et de

13h30 à 14h30.

Secrétariat : du lundi au vendredi de
9h00 à 16h00

E-mail : dispensaireBXL@skynet.be

DISPENSARE VETERINAIRE DE SERAING



Place des Verriers 14
4100 Seraing
Tél. : 04 3383938
Fax : 04 3361139
Consultations : du
lundi au vendredi de

10h00 à 12h00 et de 13h30 à 14h30.

Secrétariat : du lundi au vendredi
de 9h00 à 16h00

E-mail: dispensaire.seraing@skynet.be

DISPENSARE VETERINAIRE D'ANVERS

Sint-Bernardsesteenweg 424



2020 Antwerpen
Tél. : 03 216 29 60
Fax : 03 216 29 65
Consultations et
secrétariat :
du lundi au vendredi

de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 14h30

Secrétariat : du lundi au vendredi
de 9h00 à 16h00

E-mail :

dispensarium.antwerpen@skynet.be

DISPENSARE VÉTÉRINAIRE DU HAINAUT

Avenue de la Corderie 85 - 7301 Hornu



Tél.Fax : 065-458066
Consultations :
du lundi au vendredi
de 10h00 à 12h00.
Secrétariat : du lundi
au vendredi de

9h00 à 16h00.

E-mail :

fondation_prince_laurent.hainaut@skynet.be

BPAM (PLATE-FORME BELGE DES MÉTHODES ALTERNATIVES)

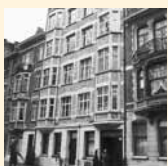
Avenue Paul Deschanel 36-38



1030 Bruxelles
Tél. : 02 2430897
Fax : 02 2430947

EQUINE RESEARCH & WELFARE FUND

Avenue Paul Deschanel 36-38



1030 Bruxelles
Tél. : 02 2430897
Fax : 02 2430947

Site internet :

<http://users.swing.be/erf>
Compte bancaire
001-4080374-48

Le Conseil d'Administration de la Fondation Prince Laurent

S.A.R. le Prince Laurent,
Président;

Monsieur Jean-Jacques Van de Berg,
administrateur délégué ;

Monsieur Philippe Busquin ;
Baronne Janine Delruelle ;
Madame Marie-Hélène Simon ;
Madame Solvay de la Hulpe ;
Docteur Joseph-Paul Beaufays ;
Professeur Docteur Jean-Marie Giffroy ;
Monsieur Jacques Hönen ;
Baron Edgar Kesteloot ;
Docteur Renaud Klee ;
Professeur Frank Ödberg.

RÉDACTEUR EN CHEF

Chantal Schaller

COMITÉ DE RÉDACTION

Dr Joseph-Paul Beaufays, Dr Joost De Geest,
Prof. Dr Jean-Marie Giffroy,
Baron Edgar Kesteloot, Dr John Smets,
Jean-Jacques Van de Berg

ADMINISTRATION

Valérie Bal, Isabel Torres,
Patricia Van Gysel

PHOTOS

Chantal Schaller,
Francis Verhaegen

DESSINS

Aurore Burniaux (Smart), Royer

VERSION NEERLANDAISE

Dr Joost De Geest,
Isabel Torres

CONCEPTION GRAPHIQUE ET IMPRESSION

Digital Printing Service

SITE INTERNET

Little Big World



Editeur responsable :
Jean-Jacques Van de Berg,
avenue Paul Deschanel 36-38 - 1030 Bruxelles
© Fondation Prince Laurent 2010



Vous cherchez du matériel, des conseils?

Venez nous voir dans le SEUL
magasin ouvert aux amateurs,
passionnés, professionnels et aux
clubs canins.

Les meilleures marques aux meilleurs prix!

Ouvert uniquement les lundi et vendredi de 16 à 20 h
ou sur rendez-vous : 0473/24.42.34
Belgium K9 - Grand'Rue, 104 à 1457 Walhain.
www.belgiumk9.be